

## Critères académiques pris en compte dans le traitement d’Affelnet-Lycée – 2026

### Admission en seconde professionnelle Education nationale et Agriculture

Bonus 1 <sup>er</sup> vœu	Non utilisé
Bonus académique	Non utilisé
Bonus dérogation	Non concerné
Bonus doublement	Critère niveau 1
Bonus filière	Critère niveau 2 : concerne les 3 <sup>e</sup> prépa-métiers et les 3 <sup>e</sup> de l’enseignement agricole
Bonus liens zones géographiques	Non concerné
Bonus rapprochement établissement d’origine / établissement d’accueil	Critère niveau 2 : Bonification automatique pour les élèves scolarisés dans la Région académique Nouvelle-Aquitaine
Bonus situation particulière / médicale / sociale	Critère niveau 1
Bonus boursier	Critère niveau 3
Paramètres par formation d'accueil	Avis du chef d’établissement d’origine demandé pour les secondes professionnelles Métiers de la sécurité  Application des coefficients nationaux par champs disciplinaires en fonction de la formation d’accueil demandée
Paramètre groupes origine	Classement prioritaire dans l’ordre suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3<sup>e</sup> (prépa-métiers, générale, enseignement agricole, SEGPA, EREA)</li> <li>• 2<sup>de</sup> générale et technologique, 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP</li> <li>• 1<sup>re</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> générale, 1<sup>re</sup> technologique</li> <li>• Terminale CAP</li> </ul>

## Critères académiques pris en compte dans le traitement d’Affelnet-Lycée – 2026

### Admission en première année du Brevet national des métiers d’art

Bonus 1 <sup>er</sup> vœu	Non utilisé
Bonus académique	Non utilisé
Bonus dérogation	Non concerné
Bonus doublement	Critère niveau 1
Bonus filière	Non concerné
Bonus liens zones géographiques	Non concerné
Bonus rapprochement établissement d’origine / établissement d’accueil	Non concerné : recrutement national
Bonus situation particulière / médicale / sociale	Critère niveau 1
Bonus boursier	Critère niveau 3
Paramètres par formation d'accueil	Avis du chef d’établissement d’origine et d’accueil demandé pour le BNMA Ebénisterie  Application des coefficients nationaux par champs disciplinaires en fonction de la formation d’accueil demandée
Paramètre groupes origine	Classement prioritaire dans l’ordre suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3<sup>e</sup> (prépa-métiers, générale, enseignement agricole, SEGPA, EREA)</li> <li>• 2<sup>de</sup> générale et technologique, 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP</li> <li>• 1<sup>re</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> générale, 1<sup>re</sup> technologique</li> <li>• Terminale CAP</li> </ul>

## Critères académiques pris en compte dans le traitement d’Affelnet-Lycée – 2026

### Admission en première année de CAP Education nationale et Agriculture

Bonus 1 <sup>er</sup> vœu	Non utilisé
Bonus académique	Non utilisé
Bonus dérogation	Non concerné
Bonus doublement	Critère niveau 1
Bonus filière	Critère niveau 2 : concerne les 3 <sup>e</sup> SEGPA, EREA
Bonus liens zones géographiques	Non concerné
Bonus rapprochement établissement d’origine / établissement d’accueil	Critère niveau 2 : Bonification automatique pour les élèves scolarisés dans la Région académique Nouvelle-Aquitaine
Bonus situation particulière / médicale / sociale	Critère niveau 1
Bonus boursier	Critère niveau 3
Paramètres par formation d'accueil	Application des coefficients nationaux par champs disciplinaires en fonction de la formation d’accueil demandée
Paramètre groupes origine	Classement prioritaire dans l’ordre suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3<sup>e</sup> (prépa-métiers, générale, enseignement agricole, SEGPA, EREA)</li> <li>• 2<sup>de</sup> générale et technologique, 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP</li> <li>• 1<sup>re</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> générale, 1<sup>re</sup> technologique</li> <li>• Terminale CAP</li> </ul>

## Critères académiques pris en compte dans le traitement d’Affelnet-Lycée – 2026

### Admission en seconde générale et technologique - barème avec notes :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique avec l’enseignement Création et culture design
- 2<sup>de</sup> Sciences et technologie de l’hôtellerie et de la restauration (STHR)
- 2<sup>de</sup> générale et technologique en établissement agricole

Bonus 1 <sup>er</sup> vœu	Non utilisé
Bonus académique	Non utilisé
Bonus dérogation	Non concerné
Bonus doublement	Critère niveau 1
Bonus filière	Non concerné
Bonus liens zones géographiques	Non concerné
Bonus rapprochement établissement d’origine / établissement d’accueil	Non concerné
Bonus situation particulière / médicale / sociale	Critère niveau 1
Bonus boursier	Non concerné
Paramètres par formation d'accueil	Application des coefficients académiques par champs disciplinaires en fonction de la formation d’accueil demandée
Paramètre groupes origine	Classement prioritaire dans l’ordre suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3<sup>e</sup> (prépa-métiers, générale, enseignement agricole, SEGPA, EREA)</li> <li>• 2<sup>de</sup> générale et technologique, 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP</li> <li>• 1<sup>re</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> générale, 1<sup>re</sup> technologique</li> <li>• Terminale CAP</li> </ul>

## Critères académiques pris en compte dans le traitement d’Affelnet-Lycée – 2026

### Admission en seconde générale et technologique - barème sans notes

Bonus 1 <sup>er</sup> vœu	Non utilisé
Bonus académique	Non utilisé
Bonus dérogation	<p>Bonus associés aux motifs de dérogation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élève souffrant d'un handicap</li> <li>• élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé</li> <li>• élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux</li> <li>• élève dont un frère ou une soeur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé</li> <li>• élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité</li> <li>• élève devant suivre un parcours scolaire particulier</li> <li>• autre(s) raison(s)</li> </ul>
Bonus doublement	Critère niveau 1
Bonus filière	Non concerné
Bonus liens zones géographiques	Critère niveau 1 : Bonus automatique attribué quand l'établissement demandé correspond à la zone de desserte du lieu de résidence de l'élève
Bonus rapprochement établissement d'origine / établissement d'accueil	Non concerné
Bonus situation particulière/ médical / social	Critère niveau 1
Bonus boursier	Non concerné
Paramètres par formation d'accueil	Non concerné
Paramètre groupes origine	Non concerné

## Critères académiques pris en compte dans le traitement d’Affelnet-Lycée – 2026

**Formations avec classement sur le module commission par saisie de la décision d’admission (listes principale et supplémentaire)**

***Instance responsable : DSDEN - Direction des services départementaux de l’Éducation nationale***

- les formations en recrutement spécifique (dossier de candidature/entretien)
  - o 2<sup>de</sup> générale et technologique avec l’enseignement optionnel Arts du cirque ;
  - o 2<sup>de</sup> générale et technologique avec section binationale (ABIBAC, BACHIBAC ou ESABAC) ;
  - o 2<sup>de</sup> générale et technologique au CEPMO (Centre expérimental pédagogique maritime en Oléron) ;
  - o 2<sup>de</sup> générale et technologique au LP2I (Lycée Pilote Innovant International) ;
  - o 2<sup>de</sup> générale et technologique avec l’enseignement optionnel Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre
  - o 2<sup>des</sup> générales et technologiques classe Sport-études
  - o 1<sup>re</sup> année de CAP Accompagnement éducatif petite enfance ;
  - o 1<sup>re</sup> année de CAP Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option sertissage ;
  - o 1<sup>re</sup> année de CAP Cordonnier bottier ;
  - o 2<sup>de</sup> professionnelle Artisanat et Métiers d’Art communication visuelle ;
  - o 2<sup>de</sup> professionnelle Métiers de l’aéronautique ;
  - o 2<sup>de</sup> professionnelle Métiers de la sécurité

***Instance responsable : DRAAF - Direction régionale de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt***

- les formations en recrutement spécifique (dossier de candidature/entretien)
  - o 2<sup>de</sup> professionnelle agricole Élevage Canin et Félin ;
  - o 2<sup>de</sup> professionnelle agricole Gestion d’une entreprise hippique.

***Instance responsable : Etablissement d’accueil***

- les formations des établissements privés sous contrat de l’Éducation nationale
- les formations en recrutement spécifique (dossier de candidature/entretien)
  - o 1<sup>re</sup> année de CAP maritimes : matelot, conchyliculture ;
  - o 2<sup>des</sup> professionnelles maritimes : Métier de la mer, Cultures marines.

Les mentions informatives du service en ligne d’affectation sont consultables : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/obligations-legales/donnees-personnelles>